



**CTPD conjoint portant sur l' organigramme fonctionnel
de la Direction Départementale des Finances Publiques,
implantations immobilières et travaux.**

**Convoqué le vendredi 15/01/2010 à 9H30
Reconvoqué le lundi 18/01/2010 à 9h30**

**LES RAISONS DU BOYCOTT
DES REPRESENTANTS DE LA CGT**

PAU le 18/01/2010

Madame la Présidente, Monsieur le Suppléant,

Pour la première fois, vous avez convoqué le 15 janvier 2010 un comité technique paritaire conjoint avec comme ordre du jour l'organigramme fonctionnel de la DDFIP des Pyrénées-Atlantiques, les implantations immobilières et les travaux prévus dans le cadre de cette réorganisation des services.

Par le biais de votre secrétariat, vous avez adressé aux membres titulaires et suppléants de cette instance paritaire les documents de travail, sous support dématérialisé, le mardi 12 janvier 2010 à 16H 37 pour une partie et à 19h52 pour le complément.

Dans de tels délais, les représentants CGT Impôts et Trésor des personnels se sont trouvés de fait dans l'impossibilité de pouvoir étudier collectivement lesdits documents et de consulter les agents concernés afin de faire remonter toutes leurs interrogations légitimes face à une évolution d'ampleur dans leur quotidien professionnel.

Ces nouveaux modes de fonctionnement nuisent gravement à la mise en oeuvre d'un dialogue social de qualité et de confiance pourtant prôné par le Directeur Général des Finances Publiques.

En conséquence, nous ne siégerons pas dans le cadre de cette deuxième convocation placée un jour après la première et qui ne laisse aucune marge de préparation et de consultation pour les représentants des personnels, le CTP ne pouvant se limiter à être une simple chambre d'enregistrement.

Nous vous demandons d'annexer cette déclaration au procès verbal du CTP conjoint réuni en deuxième convocation.

Les représentants de la CGT membres des CTP Impôts et Trésor 64